Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la langue française

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-04284/

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le Conseil
de la langue française

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14311-X
ISSN : 0229-9259

© Gouvernement du Québec 1990

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Claude Ryan

Québec, juillet 1990

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1990.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Pierre Martel

Québec, juillet 1990

Liste des membres du Conseil de la langue française

Pierre MARTEL
président

Robert L'HEUREUX
secrétaire

Marcel LAJEUNESSE
(milieux socioculturels)

Marc THIBAULT
(milieux socioculturels)
depuis juin 1989
en remplacement de Suzanne Paradis

Christophe AUGER
(milieux syndicaux)

Gaétan RIOUX
(milieux syndicaux)

Louis BOUDREAU
(milieux patronaux)

Michel GUILLOTTE
(milieux patronaux)

Louis-Edmond HAMELIN
(milieux universitaires)
depuis juin 1989
en remplacement de Maurice Borduas

Angéline MARTEL
(milieux universitaires)
depuis juin 1989
en remplacement de Lise Gauvin

Georges KOUTCHOUGOURA
(milieux ethniques)

Émile OLLIVIER
(milieux ethniques)
depuis juin 1989
en remplacement de Lily Tasso

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier
Rapport du président 13

1.1 La langue de travail 13

1.2 L'intégration des immigrants 13

1.3 Le français dans les publications scientifiques et dans le domaine de la technologie de pointe 15

1.4 L'aménagement de la langue 16

1.5 L'orthographe 18

Conclusion 19

Chapitre II
Le Conseil de la langue française 21

2.1 Son mandat 21

2.2 Sa composition 21

2.3 Son organisation et ses ressources 21

Chapitre III
Les activités du Conseil 25

3.1 Les assemblées 25

3.2 Les avis 25

3.3 Les comités 25

3.4 Les études et recherches 26

3.5 Les activités publiques 28

3.6 Les communications 29

3.7 Les relations extérieures 31

Annexes 33

A. Extraits de la Charte de la langue française 33

B. Subventions accordées 35

C. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 36

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Le présent rapport annuel couvre le treizième exercice du Conseil qui s'étend du 1er avril 1989 au 31 mars 1990. Il comprend trois chapitres : 1. le rapport du président; 2. la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition; 3. les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française des développements quant à la situation linguistique. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier
Rapport du président

Quelques enjeux importants pour l'avenir au Québec

Au terme de mon mandat, j'ai voulu faire le point sur quelques aspects importants de la situation linguistique au Québec. Mes réflexions sur certains enjeux, dont l'aboutissement concerne l'avenir du français au Québec, se situent en prolongement direct des études et des recherches qu'a menées le Conseil de la langue française sous ma présidence depuis le début de 1988.

1.1 La langue de travail

S'il est un consensus au Québec qui demeure solide et constant, c'est celui de faire du français la langue normale et habituelle de travail des Québécois et des Québécoises.

Dès mon arrivée au Conseil, j'ai réaffirmé clairement la nécessité pour le Québec d'atteindre cet objectif prioritaire. Ma première démarche auprès de la ministre alors responsable de l'application de la Charte de la langue française, Lise Bacon, a été de lui demander d'approuver une importante recherche afin de mettre à jour le tableau général de la situation du français, langue de travail au Québec. Cette vaste enquête, qui devait rejoindre 7 000 travailleurs, était en fait une mise à jour de l'enquête menée par la Commission Gendron en 1972 et reprise en 1978 par le Conseil.

Cette mise à jour est nécessaire à la connaissance de l'état d'avancement de la francisation du monde du travail à l'heure actuelle au Québec. En effet, si certaines données montrent une progression indéniable du français, d'autres nous portent à croire au contraire que la francisation aurait atteint un certain plafonnement. Ainsi, l'avis du Conseil de la langue française sur *L'informatisation et le français au Québec* montre que cette nouvelle technologie est un facteur de réintroduction de l'anglais dans les entreprises.

À la veille de mon départ, seules les données sur l'usage du français au travail dans la région métropolitaine de Montréal (1989) me sont parvenues en version préliminaire. Le rapport final et complet sera rédigé d'ici quelques mois. Tous les renseignements que nous possédons en ce moment nous indiquent que la francisation gagne des points sur un plan général mais pas nécessairement partout. Le français ne s'impose pas suffisamment dans certain secteurs pour que l'on puisse affirmer, avec une certaine assurance, qu'un point de non-retour est atteint.

Quelques mois après mon entrée en fonction, lors d'un colloque tenu à Montréal, je déclarais : « L'objectif [de la francisation des entreprises] n'est pas hors d'atteinte, mais il y a encore du chemin à faire pour qu'il se réalise de façon irréversible. Il ne faut pas faire de la langue une assistée perpétuelle. Tout un chacun, quel que soit son statut professionnel, dirigeant, employé, représentant des travailleurs, doit se sentir directement concerné et être associé à part entière à ce développement permanent de la langue française. La volonté collective de vivre en français engage les citoyens mais aussi le gouvernement. Celui-ci est en quelque sorte le capitaine qui, d'une volonté et d'une vigilance inébranlables, tient le cap fixé démocratiquement, définit l'itinéraire, pose les balises. »

Je suis toujours convaincu de la nécessité pour le gouvernement de maintenir sa volonté de faire face à l'objectif de la francisation des entreprises; il doit en faire sa priorité d'action. Les moyens législatifs actuels doivent être maintenus et renforcés par des mesures incitatives, particulièrement dans les secteurs où la progression ne se fait pas sentir suffisamment. Ces moyens ne peuvent être envisagés sans la collaboration des personnes et des milieux concernés, entre autres des travailleurs eux-mêmes. À cet égard, le rôle de l'Office de la langue française est fondamental et les ressources de cet organisme doivent être consacrées principalement à l'atteinte de cet objectif. Il faut également ajouter, après tant d'efforts et d'argent consentis, que le processus de francisation doit être permanent. La gestion administrative de ce dossier doit graduellement céder le pas à une aide réelle qui soit de nature à favoriser l'usage quotidien et concret du français partout au travail.

1.2 L'intégration des immigrants

La seconde priorité que j'ai fixée au cours de mon mandat à la présidence du Conseil de la langue française a été la question de l'intégration des immigrants à la communauté québécoise. C'est, à mon avis, le défi majeur du Québec pour la prochaine décennie. La société homogène et monolithique qui a été la nôtre jusqu'à présent est en train de se transformer profondément du fait de sa récente ouverture sur le monde extérieur, ainsi que de l'accueil en son sein d'un grand nombre d'ethnies de langue et de culture différentes. Cet accueil de citoyens issus de diverses communautés constitue un apport important pour l'évolution générale d'une société. Cependant, il faut constater que les modifications importantes que l'immigration entraîne dans le tissu social de la majorité sont aussi à l'origine d'une série de situations qui, parfois, rendent problématique la cohésion du nouveau groupe ainsi constitué. Ainsi, au Québec où le renouvellement

de la population passe actuellement par l'immigration, l'attraction de la langue anglaise chez les immigrants demeure encore très importante.

Dans cette perspective, l'objectif prioritaire que le Québec doit atteindre pour assurer le développement de la langue de sa majorité, déjà en difficulté de par sa situation géographique, est de faire en sorte que les immigrants participent pleinement à la vie de leur société d'accueil, une société où le français est la « langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Cette intégration doit se faire dans le respect de la diversité des langues et des cultures en présence. En conséquence, il est donc important de favoriser la plus grande interaction possible entre la culture de la majorité et celles des Néo-Québécois. Afin de réaliser notre projet de société, une politique d'accueil devrait comporter un ensemble de propositions et d'actions susceptibles de toucher toutes les sphères ou domaines de la société mais, plus particulièrement, ceux du travail et de l'éducation.

L'intégration des immigrants à une société donnée se réalise dans et par le milieu de travail. L'immigrant souhaite apprendre la langue qui lui permettra de gagner sa vie (c'est en effet la principale raison de son changement de pays) et de prospérer économiquement. De la sorte, si le français est effectivement la langue de travail au Québec, et particulièrement à Montréal où se trouve concentré le plus grand nombre d'immigrants, ces derniers l'apprendront sans que l'on doive avoir recours à d'autres mesures que celles qui sont déjà en vigueur quant à la langue de travail.

En raison de l'importance que revêt cette question pour le Québec, le Conseil de la langue française entreprendra bientôt une vaste enquête, aussi importante que celle qui traitait de la langue de travail, afin de connaître le comportement linguistique des travailleurs immigrants et allophones dans les petites et moyennes entreprises de l'île de Montréal. On sait, en effet, qu'une partie des immigrants (environ 80 % d'entre eux) se retrouvent à Montréal et que beaucoup trouvent leur premier emploi dans une PME. Seule une connaissance précise de la situation réellement vécue et des problèmes existants dans les différents milieux de travail permettra au Conseil de proposer au ministre responsable de la Charte de la langue française des mesures appropriées à la situation et susceptibles, le cas échéant, d'apporter des solutions à ces problèmes.

Il m'est apparu clairement que c'était ce marché du travail à Montréal qui méritait d'abord l'attention du Conseil, là où il fallait mettre en œuvre des mesures concrètes d'aide à l'intégration des immigrants allophones adultes à notre société.

En ce qui concerne les enfants des immigrants, la loi qui les oblige à fréquenter l'école française a eu, entre autres, la conséquence suivante : dans certaines écoles de Montréal, les allophones constituent une minorité importante et, parfois même, une majorité. Pour plusieurs de ces enfants, l'anglais a de grands attraits, si importants même qu'ils n'hésitent pas à en faire leur langue seconde, ce qui occasionne de sérieux problèmes dans le milieu scolaire. La question est donc de savoir comment intégrer véritablement et durablement ces enfants à la communauté francophone.

Le Conseil de la langue française avait anticipé cette situation et, en février 1987, il a émis un avis sur *La place du français dans les écoles de langue française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*. Cet avis est toujours pertinent, je dirais même qu'il l'est de plus en plus : il est essentiel que les commissions scolaires adoptent une politique de l'usage du français dans leurs écoles. Pour ma part, je considère qu'il faut distinguer trois situations quant à cette question. Premièrement, il va de soi qu'en classe, l'enseignement doit se faire en français et que l'apprentissage du français soit réalisé non seulement en classe de français, mais également dans l'enseignement de toutes les matières. Deuxièmement, en ce qui concerne les relations qui s'établissent en dehors des cours entre le personnel de l'école et les élèves, que ce soit à la cafétéria, à la bibliothèque, dans les couloirs, ou en d'autres lieux comparables, il est normal encore là que la langue de communication entre un élève, un enseignant, un employé de secrétariat, la direction, le personnel de soutien soit le français. Enfin, en ce qui a trait aux conversations privées entre les élèves eux-mêmes, et même si l'on peut souhaiter par exemple qu'un petit Vietnamien converse en français avec son ami italien, il s'agit là d'une question qui touche à la liberté d'expression. Cette liberté ne peut être limitée et ce principe rejoint l'esprit et la lettre de la Charte, laquelle n'intervient que dans les domaines d'utilisation publique de la langue. En somme, il s'agit de mettre en place un cadre pédagogique interculturel qui soit de nature à permettre l'apprentissage d'un français actif aux jeunes Québécois issus de communautés culturelles, tout en conservant une place aux langues d'origine et même à l'anglais. L'objectif d'une semblable politique devrait permettre à ces jeunes de participer activement à la vie et à l'évolution du Québec dans le respect des identités respectives des communautés qui s'y retrouvent. L'école n'est pas un milieu isolé de la famille non plus que de la société en général. Toute démarche susceptible de faciliter l'intégration des Québécois issus de communautés culturelles doit se faire dans le cadre d'un plan d'ensemble cohérent et global articulé autour d'objectifs précis et clairement exprimés par notre société d'accueil.

1.3 Le français dans les publications scientifiques et dans le domaine de la haute technologie

On s'entend à dire que le XX^{e} siècle est celui de la technologie. Il est peut-être moins évident, cependant, de reconnaître aux langues l'importance et le rôle qui sont les leurs dans notre monde moderne. En raison de la concurrence nouvelle entre les grandes langues du monde, leur situation et leur nombre risquent de changer fondamentalement au cours du XX^{e} siècle. Il est possible que de nombreuses langues disparaissent et soient reléguées à l'état d'objet folklorique et que seul un tout petit nombre de langues, moins d'une dizaine peut-être, survivent en tant que langues de transmission du savoir et langues de communication internationale.

Dans ce contexte, il n'est pas secondaire de s'intéresser à la place du français dans les publications scientifiques et techniques et de chercher à la promouvoir dans le domaine de la haute technologie.

L'anglais est devenu à l'heure actuelle la *lingua franca* du monde scientifique international : les chercheurs et les savants francophones ne peuvent plus ne pas la connaître. Le problème posé par cet usage de plus en plus répandu de l'anglais se situe plus particulièrement dans les revues dites primaires où l'information de pointe, ultra-spécialisée, n'est destinée qu'à un groupe limité de spécialistes qui travaillent en divers endroits du globe. Dans les domaines de pointe et dans les revues, la langue anglaise est le véhicule privilégié de communication. Les répercussions de l'usage quasi exclusif de l'anglais dans les publications scientifiques sont à la base des inquiétudes des parlants français quant à la place et au prestige de leur langue comme langue de communication scientifique. Lors d'un forum organisé par le ministre français (délégué) à la francophonie, monsieur Alain Decaux, « Quelles langues pour la science ? » en janvier dernier à La Villette, je présentais ainsi ces conséquences du choix de l'anglais par les scientifiques de langue française dans leurs communications :

> L'abandon du français dans les publications scientifiques et techniques entraîne une baisse d'influence de notre langue comme véhicule de la communication scientifique et un renforcement de la position déjà forte de la langue anglaise.
>
> L'utilisation de notre langue par la communauté scientifique est certainement indispensable à la richesse et au développement de la science elle-même. L'utilisation de la langue maternelle permet une communication plus féconde, intégrant toutes les nuances d'une ample démarche scientifique et technique.

Le langage est structurant de la pensée et la langue maternelle est la seule que l'on possède suffisamment pour faire preuve de toute la subtilité nécessaire à l'élaboration d'une œuvre créatrice de qualité dans le domaine des sciences comme dans ceux des arts et de la littérature.

L'incapacité de penser la science à l'aide de l'outil incomparable qu'est la langue maternelle peut avoir deux résultats, soit un affaiblissement de la création, soit une adoption de l'anglais comme un équivalent de plus en plus complet de la langue maternelle. Dans les deux cas, on voit bien que c'est toute la vitalité de la culture française qui est menacée.

Plus grave encore, sur le plan scientifique, une langue qui ne maîtrise plus les concepts de base perd de sa vitalité et de sa créativité. La survie du français ne tient-elle pas à son utilisation sur les fronts les plus avancés de la connaissance ?

De plus, la science peut-elle exister en dehors de toute référence aux langues et aux cultures que ces dernières expriment ? Certains affirment que la science n'est ni française, ni américaine, ni allemande, et que, de par sa vocation universelle, elle impose l'obligation de choisir une langue de communication qui soit unique et universelle, rôle assumé, à l'heure actuelle, par l'anglais.

S'il est vrai que la recherche est internationale par nature, il faut admettre en même temps que la langue n'est pas qu'un moyen neutre et banal de communication. Elle est surtout le support, la formulation d'une culture. Le travail du chercheur scientifique est un des éléments essentiels du développement d'une culture. Les chercheurs sont les premiers à faire évoluer, à moderniser une langue, afin qu'elle réponde aux nouvelles réalités. S'ils travaillent pour la langue des autres, qui revitalisera la leur ?

L'évolution et le sort de la langue, de la culture et de la science ne peuvent être dissociés; il ne faut pas consentir au divorce entre la science et la culture et, pour assurer le rayonnement de la langue française, il faut affirmer celui de la science en français.

[...]

La diversité de l'expression scientifique, loin d'être un élément de chauvinisme, de dispersion, est une source d'enrichissement et d'expansion de la connaissance. La science est plus qu'une accumulation de données et de faits : c'est une façon de voir le monde et, à cause de cela, la science et le langage dans lequel la pensée scientifique s'exprime sont intimement liés.

À l'utilisation active de sa langue maternelle, principe auquel en théorie tous voudraient adhérer, il faut ajouter d'autres facteurs tout aussi importants pour l'avenir de la nation. Il faut préserver la liberté des chercheurs qui est le fondement essentiel au développement de la science. On doit aussi reconnaître la nécessité où ils se trouvent de communiquer les résultats de leurs recherches dans la langue la plus générale et la plus répandue : le développement de la science ne transcende-t-il pas le développement d'une langue en particulier ? Comment un scientifique québécois peut-il concilier la double nécessité du développement scientifique et technologique du Québec et, vitale pour notre avenir, de la promotion du français, fondement même de notre société distincte ?

Il y a plus d'un an, je créais le comité d'étude sur le statut du français dans l'information scientifique et technique. Je voulais surtout que ce comité puisse recommander des mesures concrètes et réalistes, mesures que la communauté des chercheurs scientifiques du Québec accepterait de mettre en pratique. Je donnais également mandat au comité d'étudier avec nos partenaires français et belges les mesures communes susceptibles d'être mises en œuvre pour favoriser le français dans les sciences partout dans la francophonie. Si certaines actions peuvent être envisagées par le Québec, d'autres ne pourront être entreprises qu'avec la participation d'autres pays francophones : *Médecine/sciences*, cette grande revue prestigieuse de langue française est un succès, mais pouvons-nous multiplier ce modèle et, sinon, quelles sont les autres possibilités qui s'offrent à nous ? Le comité examine en ce moment toutes les hypothèses possibles et j'attends beaucoup de la tenue du colloque organisé conjointement par le Conseil supérieur de la langue française en France et le Conseil de la langue française de Belgique qui aura lieu avant la fin de la présente année, et où l'on débattra de ces problèmes. J'espère que ces travaux permettront, dans un avenir rapproché, que le Conseil de la langue française recommande au ministre responsable de l'application de la Charte un ensemble de moyens susceptibles de promouvoir l'utilisation du français dans l'information scientifique et technique.

Le rôle que jouent les langues en présence dans la technologie moderne constitue un facteur déterminant pour leur développement. En ce sens, l'avis sur *L'informatisation et le français au Québec*, que le Conseil a rendu public à la fin de 1988, revêt, selon moi, une importance stratégique en ce qu'il montre à tous la capacité de la langue française à exprimer la technologie moderne. La démonstration de cette capacité d'expression du monde moderne est essentielle à la perception du français par les Québécois et aussi par les Néo-Québécois.

En effet, le développement de l'informatique fait en sorte que son langage rejoint maintenant un public de moins en moins spécialisé et de moins en moins bilingue, réparti dans tous les secteurs de l'activité économique. Cependant, si, comme nous l'écrivions, l'État doit jouer un rôle de chef de file et de catalyseur dans ce dossier, il ne saurait en supporter à lui seul toute la responsabilité. Je suis satisfait des effets qu'a déjà eus cet avis, non seulement de la part du gouvernement, mais également de certaines entreprises privées. Je crois à l'importance, à cet égard, de la création du comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI) qui regroupe trois partenaires importants : l'État représenté par ses organismes de la langue et par le ministère des Communications, l'industrie privée et le monde universitaire.

Il est vital pour la survie du français que l'appui à ce groupe d'action soit le plus large possible et j'espère que, dans d'autres secteurs de pointe, des mouvements et des concertations semblables verront le jour.

1.4 L'aménagement de la langue

En adoptant la Charte de la langue française en août 1977, le Québec s'est doté d'une véritable politique qui définit le cadre d'une intervention organisée et cohérente de l'aménagement du statut de la langue. Il s'est donné un plan d'aménagement qui émane d'abord d'une action législative. La Charte a créé des organismes chargés de faire appliquer et de faire respecter la loi : l'Office de la langue française et la Commission de protection. En même temps, elle créait aussi le Conseil de la langue française chargé de suivre l'évolution de la situation linguistique et d'attirer l'attention du gouvernement et de la population sur cette situation, le cas échéant. L'Office de la langue française, qui est certainement l'opérateur principal du plan d'aménagement linguistique du Québec, a reçu le mandat de réaliser ou plutôt de veiller à la réalisation de la francisation des entreprises, c'est-à-dire de faire en sorte que le français devienne la langue du travail au Québec. Ce mandat est la véritable pierre d'assise de la Charte. L'ensemble de cette politique linguistique vise à faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Si tout n'est pas réglé quant au statut du français au Québec et si des problèmes subsistent encore (notamment la place du français dans certaines entreprises, l'intégration des enfants immigrants à l'école française, la trop faible utilisation du français en informatique, dans les publications scientifiques et techniques), on peut quand même affirmer que les moyens et les instruments d'intervention existent et que les Québécois disposent à l'heure actuelle de ce dont ils

ont besoin pour procéder aux changements souhaitables en ce qui concerne la place ou le statut du français au Québec.

Cependant, en ce qui concerne l'aménagement de la langue générale, le Québec n'a élaboré aucun plan d'ensemble ni stratégie d'intervention. La Charte parle bien de la langue française et de la qualité de la langue, mais elle ne définit nulle part ni ne précise de quel français il s'agit. Pourtant, et même s'il est impossible de procéder par voie de législation en matière de qualité de la langue, il n'en demeure pas moins qu'un aménagement doit être élaboré et détaillé pour répondre aux questions et aux problèmes soulevés tous les jours au Québec en matière de langue générale. Selon le Conseil de la langue française, il est important et urgent d'élaborer l'aménagement de la langue générale au Québec. Ce plan devra permettre de planifier et d'organiser les interventions de l'État et celles des divers intervenants en cette matière.

L'évolution des réflexions en matière de langue, partout dans la francophonie, l'envahissement par l'anglais d'un grand nombre de langues dans le monde, la question de l'avenir du français au Québec, le développement important qu'ont connu les études sur la langue au Québec sont autant d'éléments susceptibles de modifier tant les sentiments que les attitudes des Québécois et des Québécoises quant à leur langue. Ceux-ci se libèrent graduellement de quelques-uns des préjugés ou des perceptions négatives qu'ils entretiennent au sujet de leur langue. Il est essentiel, pour le maintien du français au Québec et pour l'amélioration de sa qualité, de faire en sorte que disparaisse tout sentiment de culpabilité ou tout complexe d'infériorité en ce qui le concerne.

Le français varie dans le temps, dans l'espace et selon les circonstances dans lesquelles il s'actualise. Plus encore que les démarches à caractère pédagogique sur le bon et le mauvais usage, il est important de rendre compte par des actions concrètes de l'existence légitime de la variation sociolinguistique, du moins dans le lexique : le français parlé par des enfants québécois est partiellement différent de celui qu'utilisent des enfants français, le vocabulaire quotidien d'un Français est partiellement différent de celui d'un Québécois, la langue d'un discours public et celle de la vie familiale sont différentes autant au Québec qu'en France. Nos ouvrages, dictionnaires et manuels, doivent illustrer cette situation.

Le français québécois est un tout dans lequel tous les mots nous appartiennent. Il n'existe pas un français de France auquel nous serions obligés par les circonstances et un français du Québec qui seul nous définirait. L'un et l'autre font partie de notre patrimoine et les deux ont la même valeur. Entre un parler québécois strictement régional et un parler exclusivement parisien, il est un français correct d'ici, un « bon » français d'ici, tel qu'il est parlé et écrit, notamment par nos écrivains, nos professeurs, nos personnalités politiques, nos journalistes. Ce français d'ici correspond pour l'essentiel au français dit international, sinon il n'y aurait pas lieu de l'appeler « français », mais il n'en est pas une copie conforme. La prononciation québécoise de nos animateurs radiophoniques ou annonceurs de la télévision diverge de celle de leurs collègues français ; une partie de notre vocabulaire est différente de celui de la France parce que nos réalités culturelles et physiques, entre autres, diffèrent aussi. La langue française dans son universalité est en mesure, tout en demeurant une seule et même langue, d'exprimer toutes les réalités, quelles qu'elles soient et où qu'elles soient.

Parce qu'il est important que les Québécois et les Québécoises disposent des outils susceptibles d'illustrer ces distinctions, ces images d'eux-mêmes, de leur culture et de leur vision du monde, j'ai accordé une attention particulière à la question de l'aménagement de la langue générale au Québec. Le Conseil a créé un comité qui, pendant deux ans, a consulté les spécialistes québécois de la question avec lesquels il a repéré les besoins du Québec et de sa population, de même que les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces besoins.

La création d'un fonds québécois de données linguistiques, outil indispensable à l'élaboration de divers manuels et dictionnaires par des rédacteurs québécois, ainsi que, ultérieurement, la rédaction d'un grand dictionnaire du français québécois constituent deux des six propositions que le Conseil a faites à l'État dans un avis paru en mai 1990.

La plupart des communautés linguistiques disposent de semblables instruments, même quand elles partagent leur langue avec d'autres peuples. C'est le cas pour l'anglais des États-Unis ou pour l'espagnol du Mexique. Grâce à l'ouvrage de référence que constitue le dictionnaire, les étudiants français prennent connaissance des meilleurs extraits de leurs écrivains et de leurs personnalités politiques, ils accèdent à la pensée de leurs philosophes, de leur élite intellectuelle et de leurs leaders. Ils apprennent également comment l'univers est appréhendé par leurs compatriotes. Les Québécois et les Québécoises doivent disposer aussi de cet outil, à la fois reflet et modèle de leur société.

Un plan d'aménagement de la langue générale au Québec permettra d'ajouter ce volet manquant essentiel à la politique linguistique du Québec. Il ne fait pas de doute, en ce qui me concerne, et de l'avis des membres du Conseil de la langue française, que le projet de description du français du Québec, et particulièrement du rapatriement de la norme et de ses références, constituera l'étape importante et nécessaire

de la prise en charge pleine et entière de sa langue par la population québécoise. J'ai la conviction que la répercussion symbolique et positive sur le développement et sur la survie du français au Québec sera aussi importante que les effets de la législation linguistique quant au statut de la langue.

1.5 L'orthographe

Il apparaît spontanément à de nombreux Québécois que la question des modifications orthographiques est peu importante par rapport aux nombreux autres problèmes graves que pose l'épanouissement ou même la simple survie du français au Québec. La suppression de l'accent circonflexe paraît bien dérisoire devant, par exemple, la situation que peut provoquer le faible taux de natalité des Québécois francophones, ou le défi que pose l'intégration des immigrants allophones à la société québécoise, particulièrement à Montréal ! Pourtant, il est indéniable que la qualité du français parlé et écrit au Québec est aujourd'hui une condition *sine qua non* de son développement. Si les Québécois ne sont pas en mesure de s'exprimer de façon rigoureuse, claire, précise, avec les nuances de la pensée nécessaires à l'expression des divers domaines du savoir et de la culture, ils demeureront handicapés pour appréhender l'univers qui les entoure et pour exprimer leur savoir et leur savoir-faire. Ils demeureront sous-équipés pour rivaliser avec les autres peuples (particulièrement francophones) avec lesquels ils se trouvent en concurrence.

Les universités, par exemple, ont toutes compris que la qualité de leurs diplômés dépend grandement de leur maîtrise de la langue, instrument obligé de connaissance et de communication. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'action des universités québécoises face à la qualité de la langue est courageuse en même temps que réaliste. À ce sujet, je tiens à redire que le problème de l'apprentissage du « code » de la langue française n'est pas leur responsabilité et qu'il appartient aux ordres d'éducation antérieurs (secondaire et collégial) d'assurer la parfaite maîtrise de la langue chez tous les Québécois.

Dans ce contexte de qualité de la langue, l'expression correcte, selon les règles établies, devient obligatoire. L'orthographe fait partie de cet art nécessaire qui doit être maîtrisé. Un grand nombre de règles orthographiques sont arbitraires ou incohérentes, sans lien dans la plupart des cas avec la langue parlée. Une modernisation de l'orthographe, dont les objectifs seraient l'harmonisation des règles et une augmentation de la cohérence, en diminuant le nombre d'exceptions à mémoriser, devrait en faciliter l'apprentissage. Cela permettrait aux enseignants de français de récupérer un temps précieux pour le consacrer à l'apprentissage d'aspects plus essentiels de la langue comme ceux de la grammaire et de l'enrichissement du vocabulaire. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de bouleverser complètement nos habitudes orthographiques, ni de rendre illisible la lecture des textes passés et présents. Cependant, une simplification progressive, échelonnée sur plusieurs générations, serait à mon avis souhaitable.

En octobre 1989, le premier ministre français, Michel Rocard, a demandé un projet précis et limité de modifications orthographiques au Conseil supérieur de la langue française. Le projet a été rendu public le 19 juin dernier et le premier ministre, qui l'a « accepté officiellement », le fera adopter dans les écoles de France en septembre 1991.

À la suite d'une invitation de la France, le ministre Claude Ryan m'a nommé représentant du Québec au comité d'experts français chargé d'élaborer ce projet de modifications. Afin de m'aider à prendre position sur chacun des points étudiés et de mieux refléter l'opinion majoritaire des Québécois, j'ai constitué un comité d'experts québécois sur cette question. Sur tous les points étudiés, les Québécois ont proposé des changements plus importants que les Français. À titre d'exemple, ils recommandaient de supprimer l'accent circonflexe dans tous les cas.

La question véritable qui se pose alors aux Québécois est la suivante : Français et Québécois doivent-ils écrire selon les mêmes règles orthographiques ou non ? Des écarts entre le français de France et le français du Québec sont admissibles et naturels sur le plan du vocabulaire (voir la partie sur l'aménagement ci-dessus). De même, il y a quelques années, l'Office de la langue française décidait d'officialiser la féminisation des titres de professions au Québec contrairement à l'usage français sur ce point. Aujourd'hui encore, les Français sont presque unanimement opposés à la féminisation des titres.

Pour ma part, je crois essentiel que le français, pour qu'il se développe et s'enracine profondément (et sans danger de disparition ou de créolisation en Amérique) doit refléter, par des marques particulières, notre réalité américaine et québécoise (géographique, culturelle, politique, etc.). En même temps, les Québécois doivent s'aligner franchement sur l'utilisation de la langue française qui n'a et ne saurait avoir, cela est admis, qu'un seul « code » pour tous les francophones. Cela veut dire en clair que la morphologie, la grammaire, la phonologie, la structure lexicale du français ne peuvent souffrir de variations importantes (la féminisation des titres, par exemple, n'entraîne aucune difficulté de lecture ou de compréhension). L'écriture de la langue française relève, à mon avis, de cette même nécessité de n'avoir qu'un seul code orthographique pour tous les francophones. Décider au Québec d'écrire notre langue selon des règles différentes des Français serait à coup sûr marginaliser et même isoler les Québécois à l'intérieur

de la francophonie. Ceux-ci n'ont donc d'autre choix que d'accepter et d'appliquer les nouvelles modifications orthographiques qui viennent d'être rendues officielles en France. Ils doivent cependant se réjouir d'avoir été invités à participer à l'élaboration de ce projet de la France (avec la participation de la Belgique) et d'avoir pu, grâce à cette participation, influencer les propositions retenues. Il faut espérer également que leur influence soit suffisamment grande pour qu'une prochaine étape, vers une plus grande simplification de l'orthographe, soit entreprise aussitôt que celle-ci sera passée dans l'usage courant.

Conclusion

En matière d'aménagement de la langue, il est nécessaire de dégager régulièrement les acquis des principaux enjeux face au devenir de notre langue. Je n'ai pas voulu procéder à une analyse exhaustive ni approfondir les forces et les faiblesses du français au Québec. Cependant, il faut rappeler que le Conseil a pris position sur d'autres sujets que ceux que j'ai abordés. Il s'est prononcé sur des dossiers importants en publiant une étude sur le français, langue d'accueil et langue de service à Montréal, ainsi que des avis sur la nouvelle loi fédérale sur les langues officielles (C-72), sur le lac Meech et sur l'affichage. Par ailleurs, j'ai tenté de dégager des objectifs susceptibles d'entraîner des actions qui n'ont de sens que si la politique linguistique du Québec est maintenue. L'État a toujours intérêt à réaffirmer sa volonté à cet égard et la Charte de la langue française se révèle, après 13 ans d'application, à la fois claire et opérante quant à l'objectif primordial qu'elle poursuit, réaliste quant à sa portée et respectueuse des droits essentiels de sa minorité anglophone. Les Québécois et les Québécoises dans les différents domaines où ils travaillent — qu'il s'agisse des syndiqués des entreprises et de la francisation de leur milieu de travail, des propriétaires de commerce et de l'affichage, des chercheurs et des publications scientifiques ou du simple citoyen lorsqu'il devient consommateur — ont le devoir de participer à la réalisation concrète et quotidienne du projet collectif qui est de faire du français la langue commune de leur société.

Le Conseil de la langue française a aussi un rôle important à jouer dans la réussite de ce projet collectif. Je me suis employé, durant les deux ans et demi de mon mandat, à ce que cet organisme remplisse pleinement son rôle et qu'il maintienne ainsi la crédibilité qui lui est essentielle, tant dans ses rapports avec l'État que dans ceux qu'il a le devoir d'entretenir avec la population.

Avant de partir, je tiens à remercier vivement les membres de la permanence du Conseil, particulièrement mes collègues de la direction, et aussi les membres du Conseil : tous m'ont toujours soutenu fortement depuis le début. Leur appui total et complet, qui ne s'est jamais démenti, a été essentiel à la qualité des travaux du Conseil et je garderai le meilleur souvenir de cette grande marque de confiance.

Chapitre II
Le Conseil de la langue française

2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française (voir l'annexe A, « Extraits de la Charte de la langue française »).

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La Charte prévoit en outre que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et le saisir de toute situation qui appelle l'attention du gouvernement. Il doit enfin donner son avis sur les règlements préparés par l'Office de la langue française.

À ces fins, le Conseil peut entreprendre des études et recherches et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi entendre les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. Celle-ci lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets concernant la langue française au Québec.

2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres : le président, le secrétaire et 10 autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

2.3 Son organisation et ses ressources

2.3.1 Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1990, un effectif autorisé de 33 postes réguliers, auxquels il faut ajouter 4 postes occasionnels.

Le tableau en bas de page illustre la répartition de ces postes.

2.3.2 L'organigramme

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1989-1990, se répartissait en deux directions et un secrétariat :

— La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en œuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation de la politique et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.

— La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

— Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil et des réunions des comités ainsi que la supervision des suites à leur donner. Il coordonne l'organisation des jurys qui étudient les candidatures aux prix décernés par le Conseil.

Direction/ service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	2	—	2	7
Administration et communications	1	5	2	3	11
Études et recherches	1	10	—	3	14
Total	**5**	**17**	**2**	**8**	**32**
Effectifs autorisés	**5**	**17**	**2**	**9**	**33**

2.3.3 Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1989-1990 s'élèvent à 2 449 100 $ et se répartissent comme suit :

Crédits par catégorie de dépenses (en milliers de dollars)

Traitements	1 477,2
Autres rémunérations	71,4
Communications	89,0
Services	509,3
Fournitures	27,5
Entretien	10,0
Loyer	189,2
Équipement	5,0
Autres dépenses	1,0
Capital	27,7
Transferts	40,8
Prêts et avances	1,0
	2 449,1

2.3.4 Les subventions et les prix

Le programme de subventions et de prix apporte une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations, d'institutions et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 28 000 $ a été versée à titre de subventions et de prix à des associations, groupes et personnes au cours de l'année 1989-1990 (voir l'annexe B, « Subventions accordées »).

Conseil de la langue française

Organigramme administratif

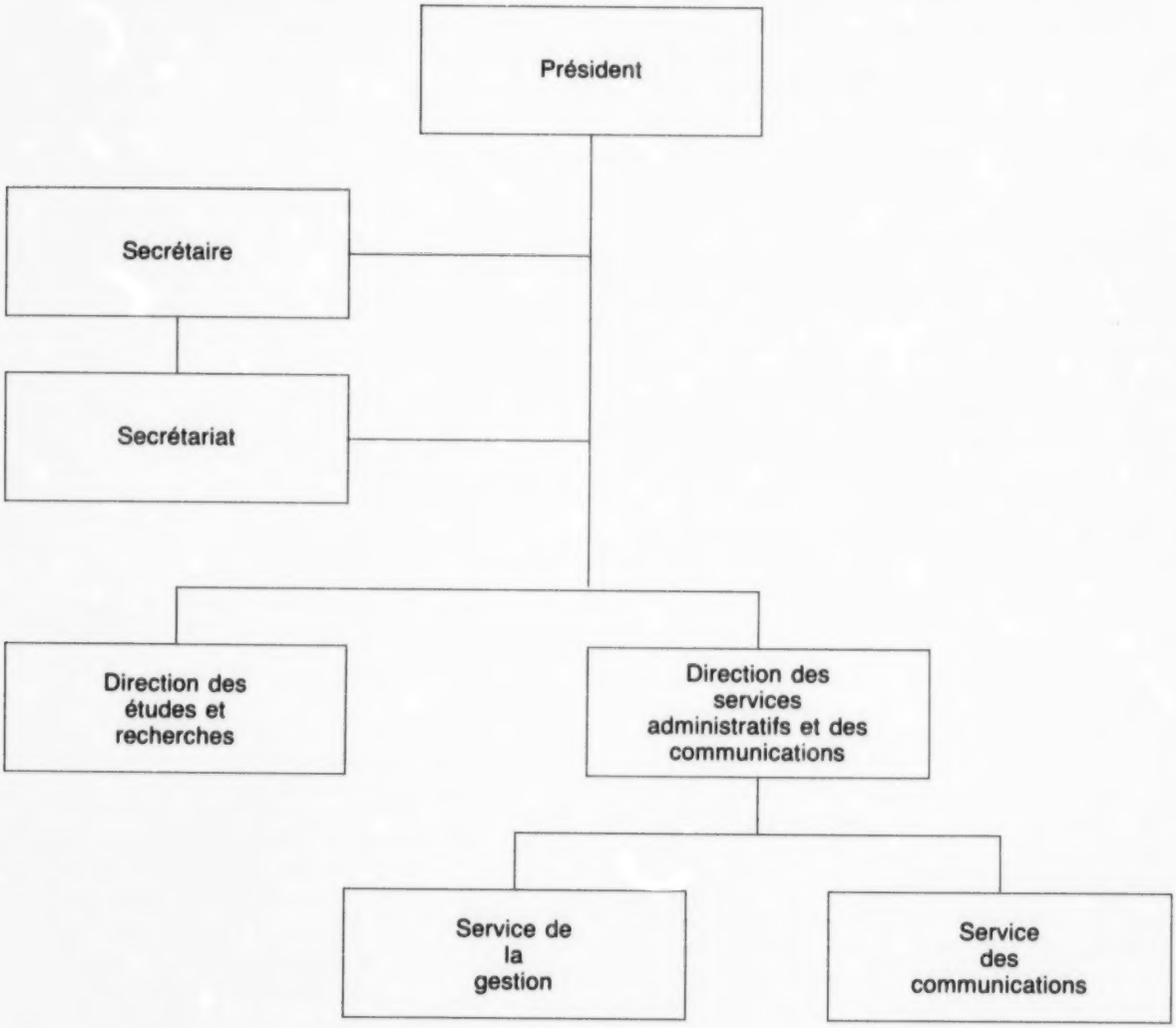

Chapitre III
Les activités du Conseil

3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Conseil a tenu sept assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire pour un total de huit jours de délibérations. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Le 14 avril 1989	131e assemblée — Montréal
Le 12 mai 1989	132e assemblée — Montréal
Le 22 juin 1989	133e assemblée — Montréal
Le 7 juillet 1989	Assemblée extraordinaire — Montréal
Le 15 septembre 1989	134e assemblée — Montréal
Le 17 novembre 1989	135e assemblée — Montréal
Le 26 janvier 1990	136e assemblée — Québec
Le 15 mars 1990	137e assemblée — Montréal

3.2 Les avis

3.2.1 Avis sur le français dans les publications scientifiques et techniques (adopté le 14 avril 1989)

Avant le Sommet de la francophonie qui s'est tenu à Dakar à la fin de mai 1989 et à la suite de la controverse soulevée au Québec et en France autour des *Annales* de l'Institut Pasteur, le Conseil de la langue française, en avril de la même année, a adressé au ministre responsable de la Charte de la langue française un avis quant à la situation du français dans les publications scientifiques et techniques, au Québec et dans les pays francophones.

Cet avis souligne les principaux enjeux de cette situation, relève les initiatives déjà prises par le Québec et, enfin, fait état des orientations adoptées et des actions engagées lors des deux Sommets précédents.

Le Conseil constate que la situation du français dans les publications scientifiques et techniques n'a cessé de se détériorer depuis les dernières compilations de données à ce sujet qui, en 1983, démontraient que trois publications sur quatre issues d'organismes de recherche rattachés à des universités francophones se faisaient en langue anglaise. Cette situation a une forte influence sur la langue des communications des chercheurs, et la tendance à publier et à communiquer en anglais pour s'assurer la notoriété et le rayonnement est fortement ancrée chez les scientifiques de France, de Belgique et du Québec. Cette attitude, outre qu'elle entraîne, à plus ou moins long terme, un appauvrissement du vocabulaire scientifique français, exerce des pressions sur la langue de travail, non seulement dans les centres de recherche, mais également dans les industries spécialisées et à tous les niveaux des entreprises.

Voilà pourquoi le Conseil a recommandé au ministre responsable de la Charte de la langue française d'intervenir au Sommet francophone de Dakar pour rappeler à l'attention des chefs d'État et de Gouvernement la question de la promotion du français dans l'information scientifique et technique et pour engager des actions concertées afin que le français reprenne une place importante en ce domaine.

En outre, et parce que ces problèmes exigent aussi des solutions appropriées à chaque État ou Gouvernement, le Conseil s'est engagé à créer un comité formé d'universitaires et de chercheurs dont la tâche consistera à dresser un bilan de la situation et à proposer un plan d'action incluant des mesures concrètes pour promouvoir le français au Québec, dans les publications scientifiques et techniques.

3.3 Les comités

En vertu de l'article 198 de la Charte de la langue française, le Conseil s'est doté de comités spéciaux voués à l'étude du statut et de la qualité de la langue française au Québec.

3.3.1 Comité sur les industries de la langue

Présidé par Georges Koutchougoura, membre du Conseil, le comité est également composé de Jean-Claude Corbeil, conseiller-cadre, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Robert L'Heureux, secrétaire du Conseil, et Gaétan Rioux, membre du Conseil.

Le comité a reçu comme mandat :

a) de retracer, dans les suites des sommets de la francophonie de Paris (1986) et de Québec (1987), les définitions successives de l'expression « industries de la langue »;

b) de procéder à l'examen critique de cette notion;

c) d'examiner l'intérêt que ce champ d'activité présente pour le Québec à la fois sur le plan politique et sur le plan économique;

d) de définir et de proposer au gouvernement du Québec les éléments d'une stratégie politique et économique.

Le comité doit remettre son rapport au cours du prochain exercice financier.

3.3.2 Comité d'étude de l'aménagement de la langue au Québec

Présidé par Pierre Martel, président du Conseil, le comité est composé de Fernand Dumont, président de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Lise Gauvin, professeure à l'Université de Montréal, Jean-Denis Gendron, professeur de linguistique à l'Université Laval, Rosita Harvey, agente de recherche au secrétariat du Conseil, Marcel Lajeunesse, membre du Conseil, Robert L'Heureux, secrétaire du Conseil, Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil, Émile Ollivier, membre du Conseil, Laurent Santerre, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Michel Théorêt, professeur de linguistique à l'Université de Sherbrooke. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, et Jean-Claude Corbeil, conseiller-cadre, participent aux travaux à titre de personnes-ressources.

Le mandat du comité est le suivant :

a) brosser un portrait de l'aménagement de la langue au Québec;

b) définir les besoins actuels et à venir en matière d'aménagement de la langue;

c) confirmer les orientations prises ou en proposer de nouvelles, c'est-à-dire redéfinir, si besoin est, une politique québécoise d'aménagement de la langue en déterminant des objectifs et des moyens à mettre en œuvre;

d) inscrire les besoins et les préoccupations du Québec dans l'ensemble plus vaste de la francophonie et articuler les actions québécoises avec celles qui sont en gestation dans la francophonie.

Le comité déposera son rapport en mai 1990.

3.3.3 Comité pour le français dans l'information scientifique et technique

Présidé par Christophe Auger, membre du Conseil, ce comité est composé de Bernard Bobée, professeur-chercheur à l'INRS-Eau, Louise Dion, agente de recherche au Conseil, Pierre Georgeault, directeur des études et recherches du Conseil, Pierre-André Julien, professeur-chercheur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Maurice L'Abbé, ancien président du Conseil de la science et de la technologie, Maryse Lassonde, professeure de psychologie à l'Université de Montréal, Robert L'Heureux, secrétaire du Conseil, Angéline Martel, membre du Conseil, Jean-Claude Richer, professeur de chimie à l'Université de Montréal, et Gilles Sénéchal, agent de recherche au Conseil.

Le Conseil a confié au comité le mandat suivant :

a) dresser un état de la situation du français au Québec dans l'information scientifique et technique, en particulier dans les publications et les communications;

b) examiner avec des interlocuteurs d'autres pays francophones préoccupés par cette question des mesures à promouvoir au sein de la francophonie;

c) proposer au Conseil de la langue française un ensemble de mesures qui permettront de développer la vitalité et le dynamisme du français dans l'information scientifique et technique.

Le comité doit remettre son rapport au cours du prochain exercice.

3.3.4 Comité des modifications orthographiques

Ce comité, présidé par Pierre Martel, président du Conseil, est composé de Marie-Éva de Villers, lexicographe, Gilles Gagné, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, Rosita Harvey, agente de recherche au secrétariat du Conseil, Henri Laberge, conseiller à la Centrale de l'enseignement du Québec, Arlette Niedoba, responsable du programme de français, langue maternelle, au ministère de l'Éducation, Michel Thérien, président de l'Association québécoise des professeurs de français, et Pierrette Vachon-L'Heureux, responsable de la division des données linguistiques. S'est joint au comité, à titre d'observateur, Guy Dumas, du Secrétariat à la politique linguistique.

Le mandat du comité est le suivant :

a) faire l'étude des cinq points qui doivent faire l'objet de modifications à l'orthographe du français ainsi qu'il a été signalé dans le discours d'installation du Conseil supérieur de la langue française prononcé par le premier ministre français Michel Rocard;

b) assister de la sorte le président du Conseil dans son rôle de représentant québécois auprès du comité des experts français chargé de l'étude de ces cinq points;

c) faire rapport du résultat de cette étude au Conseil de la langue française.

Le comité déposera son rapport en mai 1990.

3.4 Les études et recherches

Au cours de l'année 1989-1990, la Direction des études et recherches a participé activement aux comités du Conseil, en assurant le secrétariat, la documentation, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction des prises de position du Conseil. Elle a en outre poursuivi ses travaux de recherches sectoriels afin de permet-

tre au Conseil de remplir le mieux possible la fonction de surveillance de la situation linguistique au Québec qui lui est confiée. Elle a par ailleurs assuré le suivi des dossiers rendus publics l'année dernière en participant à des rencontres, des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Ce rapport ne fait état que des travaux d'études ou d'enquêtes réalisés ou en cours, en les répartissant selon les domaines démographique, économique, linguistique et sociologique.

3.4.1 Domaine démographique

En 1989-1990, les activités courantes en démolinguistique ont permis de suivre l'évolution de la situation québécoise. Voici la liste des études terminées ou en cours.

3.4.1.1 Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996

L'examen des indicateurs démographiques de la présente décennie a montré la nécessité d'une analyse de la situation démolinguistique de l'île de Montréal. Grâce à la publication récente des données du recensement de 1986, cette étude décrit l'évolution de la période 1981-1986 et situe l'île dans l'ensemble du Québec et de la région métropolitaine de Montréal. Bien qu'elle reconnaisse les effets positifs de la Charte de la langue française sur la langue d'enseignement des allophones, elle montre à l'aide de quelques scénarios perspectifs que la proportion de francophones dans l'île de Montréal diminuera d'ici 1996. Michel Paillé, démographe au Conseil, a réalisé cette étude.

3.4.1.2 La mobilité linguistique au Québec

Depuis que le recensement canadien s'informe simultanément sur la langue d'usage au foyer et sur la langue maternelle des Canadiens, aucune synthèse de cet important phénomène de la mobilité linguistique n'a été faite. L'étude comblera cette lacune, analysera en primeur la mobilité linguistique telle qu'elle a été observée au recensement de 1986 et comparera la situation québécoise à celle des autres provinces canadiennes. Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, est chargé de cette étude.

3.4.1.3 Perspectives de la population du Québec selon les groupes linguistiques

Une synthèse de la situation démolinguistique de 1951 à 1981 a été réalisée par Marc Termote et Danielle Gauvreau. Cette étude établit le bilan pour la période 1981-1986 et, surtout, dégage des perspectives démographiques selon la langue pour les années à venir (1986-2021). Le Conseil a confié cette étude à Marc Termote de l'INRS-Urbanisation.

3.4.2 Domaine économique

Les activités de la Direction des études et recherches en ce domaine sont liées au projet « Indicateurs linguistiques » et consistent essentiellement en des mises à jour des données. Une seule étude plus extensive a été entreprise.

3.4.2.1 Étude des disparités de revenus selon les groupes linguistiques au Québec en 1986

L'étude vise à faire le point sur la situation économique des membres des trois groupes linguistiques en 1986 et à la comparer avec celle de 1971 et de 1981. Elle constitue une mise à jour de *Langue et disparités de statut économique au Québec* (« Dossiers », n° 28, 1988). Cette étude a été confiée au professeur François Vaillancourt du Centre de recherche et de développement économique de l'Université de Montréal.

3.4.3 Domaine linguistique

Les activités de la Direction des études et recherches en ce domaine ont été liées à celles du comité du Conseil sur l'aménagement de la langue et à la mise sur pied de projets concernant la qualité de la langue.

3.4.3.1 Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise

Dans le cadre des activités du comité du Conseil sur l'aménagement de la langue, un inventaire de l'activité terminologique québécoise a été jugé nécessaire. Ce bilan a été confié à Marie-Éva De Villers et remis au comité du Conseil.

3.4.3.2 Les anglicismes au Québec. Étude lexicologique et sociolinguistique

Cette étude vise à décrire la situation actuelle de l'anglicisme au Québec et particulièrement les perceptions et les attitudes des locuteurs à cet égard, selon la même approche que pour l'ouvrage du Conseil publié sous le titre *Les Québécois et leurs mots*. Ce projet est réalisé par Annette Paquot, professeure à l'Université Laval.

3.4.3.3 Aménagement des langues autochtones et fait français

Cette étude vise à fournir une synthèse de la situation linguistique et sociolinguistique des communautés autochtones du Québec. Sous la responsabilité de Jacques Maurais, agent de recherche au Conseil, ce collectif d'articles fait appel aux principaux chercheurs (québécois ou autochtones) qui ont étudié les langues autochtones du Québec.

3.4.4 Domaine sociologique

L'orientation générale des études sociologiques menées à la Direction des études et recherches est celle de bilans de situation sur le statut du français dans différents domaines. Des analyses de l'évolution des situations ont aussi été mises en place.

3.4.4.1 Le français, langue de travail. Analyse de l'évolution entre 1978 et 1988

Cette étude vise à brosser un portrait général de la francisation de la langue de travail au Québec en 1988-1989. Le contexte de travail de l'informateur, l'usage du français, les communications internes et externes, orales et écrites, l'affichage, la documentation, la terminologie, les attitudes à l'égard de l'usage du français et de l'anglais y sont étudiés ainsi que l'usage du français en informatique. L'étude a aussi pour objectif d'apprécier l'évolution de la francisation de la langue de travail entre 1978 et 1988. Paul Béland, agent de recherche au Conseil, est responsable de cette étude, de l'analyse des données et de la rédaction des rapports.

3.4.4.2 Les industries de la langue et la recherche universitaire québécoise

Dans le cadre des travaux du comité du Conseil sur les industries de la langue, la Direction des études et recherches dresse un inventaire complet de la recherche universitaire — projets en cours, chercheurs, etc. — et définit les grands axes qui structurent la recherche en ce domaine. Carole Pelletier, agente de recherche au Conseil, a dressé cet inventaire.

3.4.4.3 L'usage du français et de l'anglais dans les lectures obligatoires des étudiants universitaires de premier cycle

L'étude vise à décrire l'usage du français et de l'anglais dans les lectures obligatoires exigées par les professeurs qui donnent un cours au premier cycle universitaire. Cette enquête menée auprès d'un échantillon de 800 professeurs qui donnaient des cours au trimestre d'hiver 1990 est conduite par François Rivest, agent de recherche au Conseil.

3.4.4.4 La conscience linguistique des jeunes Québécois en 1990

Cette enquête est une mise à jour de la vaste étude menée en 1978-1979 auprès des jeunes qui fréquentent les classes de quatrième et cinquième années du secondaire et de première et deuxième années du cégep (établissements francophones). Cette recherche constitue aussi la contribution du Conseil au projet « Vision d'avenir » de la Fédération des jeunes Canadiens français. Uli Locher, professeur à l'Université McGill, mène cette enquête pour le Conseil et fait aussi partie du comité scientifique du projet de la Fédération.

3.4.4.5 L'usage du français et de l'anglais dans les publications scientifiques

Arnold Drapeau, professeur à l'École polytechnique, a analysé pour le comité du Conseil sur l'information scientifique et technique l'évolution de l'usage du français et de l'anglais dans les publications des chercheurs en sciences humaines qui travaillent dans les centres de recherche francophones.

3.4.4.6 L'usage du français et de l'anglais dans les centres francophones de recherche biomédicale

Dans le cadre des travaux du comité du Conseil sur l'information scientifique et technique, la question des répercussions de l'usage de l'anglais dans les publications scientifiques sur les autres domaines d'activité de la recherche s'est maintes fois posée. Une étude qualitative témoin dans les centres francophones de recherche biomédicale, qui vise à mettre en valeur, le cas échéant, la pénétration de l'usage de l'anglais dans les activités de recherche autres que celle des publications, a été entreprise. Francine Gagné, agente de recherche, est responsable de cette étude.

3.4.4.7 Projet d'indicateurs linguistiques

L'objectif du projet est de produire un ensemble d'indicateurs de politique et de programme dans l'ensemble du domaine linguistique. Ce projet a été défini par un comité interorganismes (Conseil, Secrétariat à la politique linguistique, Office de la langue française, Commission de protection) sous la conduite de Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil. Il a été approuvé par les présidents des organismes et le secrétaire à la politique linguistique. La première étape de réalisation a été mise sur pied : elle vise à produire les indicateurs dont les données sont accessibles avec la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, du ministère des Communications et du ministère des Affaires culturelles.

3.5 Les activités publiques

3.5.1 Les prix et décorations

3.5.1.1 L'Ordre des francophones d'Amérique

Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien au développement de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978 l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque lauréat reçoit un parchemin attestant qu'il est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique et une médaille gravée à son nom.

Poursuivant la tradition, le Conseil s'est de nouveau associé au Secrétariat permanent des peuples francophones pour la cérémonie de remise qui a eu lieu lors de la XIII[e] biennale de la langue française qui s'est tenue en août 1989 à Québec (voir l'annexe C, « Liste des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique ».)

3.5.1.2 Le prix 3-juillet-1608

Le Conseil de la langue française souligne l'anniversaire de la fondation de Québec en remettant chaque année le prix 3-juillet-1608 à une personnalité éminente qui a rendu des services exceptionnels à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En 1989, ce prix a été décerné à l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Le Conseil a voulu ainsi souligner de façon exceptionnelle les mérites de l'ACFAS quant à la promotion et à la diffusion de la connaissance scientifique et technologique auprès des Canadiens français, ainsi que sa constante préoccupation à stimuler la recherche et à encourager l'utilisation du français dans toutes ses manifestations et ses publications.

3.5.1.3 Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix, assorti d'une bourse de 5 000 $, a été décerné à Jean-V. Dufresne, à l'époque journaliste et chroniqueur au journal *Le Devoir*, lors de la séance d'ouverture du congrès annuel de la Fédération des journalistes du Québec qui s'est tenu à Sainte-Adèle du 1[er] au 3 décembre 1989.

Le parchemin qui lui a été remis à cette occasion souligne que le lauréat a, en plus de 40 ans de métier, mis au service de l'information, du reportage et de la chronique une langue d'une prodigieuse sensibilité et un style original qu'il a élevé au niveau de l'art : l'art de communiquer, d'évoquer, de dépeindre, de raconter, de relater, mais aussi de surprendre, d'émouvoir et d'amuser.

3.5.2 Autres activités

Le Conseil, de concert avec l'Office de la langue française et le Secrétariat d'État (Ottawa), a travaillé à l'organisation de la XIII[e] biennale de la langue française, qui a réuni à l'Université Laval, du 20 au 24 août 1989, quelque 400 participants d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. Le président du Conseil a agi à titre de coprésident québécois de la biennale tandis que le secrétaire a présidé le sous-comité de la logistique. Sous le thème « Exprimer la modernité en français », 75 orateurs ont traité de la possibilité « de décider, de travailler, de se former, de se regrouper, de communiquer et de créer en français » devant un auditoire de gens attachés au fait français et désireux de se retrouver tous les deux ans pour débattre de questions inhérentes à la langue française.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux menés au sein du comité d'étude sur l'aménagement de la langue au Québec, le Conseil a tenu un colloque qui regroupait une trentaine de personnalités québécoises, principalement du monde de la linguistique mais aussi de la sociologie, de la littérature, de l'enseignement et de l'édition. Ce colloque, qui s'est déroulé les 7 et 8 décembre 1989 à Mont-Gabriel, a permis de faire le point sur la multitude de travaux menés en langue générale au Québec et de discuter du bien-fondé de la constitution d'un fonds québécois de données linguistiques. Les conférenciers étaient les suivants : Pierre Auger et Jean-Claude Boulanger, professeurs à l'Université Laval, Jean-Claude Corbeil, cadre conseil au président du Conseil, Robert Dubuc, chef du Service de linguistique et de traduction de la Société Radio-Canada, Jean-Denis Gendron, professeur à l'Université Laval, Pierre Martel, président du Conseil de la langue française, et Michel Plourde, vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Montréal.

Le Conseil joue également un rôle actif au sein du comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI) où se retrouvent des représentants du milieu gouvernemental, des entreprises et des universités désireux de se concerter pour promouvoir l'informatique en français. Le président du Conseil est membre du comité d'orientation tandis que le secrétaire et le directeur des études et recherches siègent au comité plénier du CAFI.

Enfin, le Conseil a organisé au cours de l'année des conférences de presse et des lancements à l'occasion de la parution d'avis ou d'études publiés dans l'une de ses collections.

3.6 Les communications

Le Service des communications du Conseil consacre une part importante de ses activités à l'édition des recherches, des études, des enquêtes et des avis du Conseil.

Les publications du Conseil sont diffusées dans trois collections : « Dossiers », « Documentation » et « Notes et documents ». À cela s'ajoute la publication trimestrielle, *Bulletin du Conseil de la langue française*, qui renseigne la communauté francophone sur les dossiers à l'étude et les activités en cours au Conseil.

3.6.1 La collection « Dossiers »

Cette collection regroupe des ouvrages de type scientifique. Il s'agit principalement de rapports de recherche et d'analyses préparés par des sociologues, démographes, linguistes, juristes, etc., et qui portent sur le statut de la langue française et sur l'évolution des situations linguistiques. En 1989-1990, le Conseil a publié un titre dans cette collection :

Les questions de langue au Québec, 1759-1850, par Danièle Noël, « Dossiers », n° 32.

Cet ouvrage cherche à cerner la mise en place de l'histoire linguistique au Québec en mettant au jour la nature des pratiques linguistiques dans la colonie et en dégageant les thèmes qui ont permis aux Canadiens de justifier l'usage de leur langue dans une colonie britannique. L'auteure a fait porter son attention sur deux domaines particuliers de la vie sociale : le système judiciaire, comprenant le système des lois, l'organisation des cours de justice, la composition de la magistrature, et le système politique, c'est-à-dire l'organisation interne de la colonie, la composition des conseils législatif et exécutif, de la haute fonction publique, et enfin les règles relatives à la vie parlementaire.

3.6.2 La collection « Notes et documents »

Cette collection est consacrée à des travaux de type documentaire. On y trouve des rapports, comptes rendus, ouvrages collectifs et documents de référence relatifs à diverses questions linguistiques qui contribuent à une meilleure connaissance de la situation du français au Québec et ailleurs dans le monde. Au cours de 1989-1990, le Conseil a édité deux nouveaux titres dans cette collection :

1) *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1986*, par Michel Paillé, « Notes et documents », n° 71.

   Cette étude est une mise à jour des principaux indicateurs démographiques touchant le français au Québec et fait suite à la publication de la majorité des résultats du recensement canadien de 1986. Elle a permis de mettre en évidence de nouvelles tendances démographiques particulières à l'île de Montréal.

2) *Articles primés de Jean-V. Dufresne, prix Jules-Fournier 1989*, « Notes et documents », n° 72.

   Le Service des communications a regroupé une série de chroniques parues dans le journal *Le Devoir* qui ont permis au journaliste Jean-V. Dufresne de se voir attribuer le prix Jules-Fournier.

3.6.3 Le Bulletin du Conseil de la langue française

Pour soutenir et prolonger l'action du Conseil tout en alimentant la réflexion publique sur l'état actuel et l'avenir de la langue française, le Conseil a poursuivi la publication de son bulletin.

Au cours de 1989-1990, le Conseil a fait paraître trois numéros qui ont traité principalement du français, langue d'accueil et de service à Montréal, de la francophonie comme dimension essentielle à l'avenir du français au Québec, de l'idéologie de la langue nationale, de l'aménagement de la langue et, enfin, d'une entente entre les Conseils de la langue française de Belgique et du Québec.

3.6.4 Ouvrages réédités

Le Conseil a aussi réédité 15 ouvrages dont le contenu demeure d'actualité et ce, afin de répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été formulées. Il s'agit des titres suivants :

Avis

1) *L'informatisation et le français au Québec*
2) *La place du français dans l'information scientifique et technique*
3) *Le libre-échange Canada–États-Unis et la langue française au Québec*

Collection « Dossiers »

Le français et les médias, n° 11

Collection « Notes et documents »

1) *La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-1977 à 1979-1980*, n° 6
2) *Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés*, n° 8
3) *La qualité de la langue dans les domaines de l'enseignement, de l'administration, des médias et de la publicité*, n° 15
4) *Le français au Canada*, n° 32
5) *Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101*, n° 35

6) *La loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec*, n° 37

7) *La situation de la langue française au Québec*, n° 40

8) *La situation linguistique actuelle*, n° 47

9) *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, tome I, n° 58

10) *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, tome II, n° 59

11) Principes directeurs pour l'amélioration du français, langue maternelle, n° 65

3.6.5 Le Centre de documentation

Au cours du dernier exercice, le Centre a poursuivi son objectif de mettre au service des chercheurs du Conseil une information écrite spécialisée, tout en offrant aux étudiants, aux étudiantes et au public en général plusieurs milliers de volumes et plus d'une centaine de journaux et de revues spécialisées.

Il a ainsi consenti plus de 400 prêts de volumes, périodiques, documents dans les domaines linguistique, démographique, juridique, économique et sociologique.

3.7 Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des relations avec des organismes et des associations qui, comme lui, se préoccupent des questions inhérentes à l'aménagement linguistique, c'est-à-dire à toute question qui se rapporte au statut et à la qualité de la langue. Le Conseil procède à des échanges avec des organismes ou des associations de ce genre en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs dans le monde. Il concourt ainsi au rayonnement du Québec partout dans le monde tout en tirant profit des expériences étrangères en matière de langue.

En Amérique

Le Conseil s'intéresse à l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des liens avec plusieurs groupes représentatifs des minorités francophones des autres provinces. Il maintient aussi des relations avec divers groupes intéressés à la réalité francophone nord-américaine, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le Conseil siège à la Commission consultative de programmation dont est responsable le Secrétariat des peuples francophones d'Amérique avec lequel il collabore aussi souvent que possible. Depuis plusieurs années, il entretient des relations avec le Conseil de la vie française en Amérique et se préoccupe des signes porteurs d'avenir au sein des minorités francophones hors Québec. Chaque année, le Conseil remet l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec et d'ailleurs pour leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs.

En 1989-1990, le Conseil a reçu Gilles Arès, président de l'Association des Franco-Albertains, afin de discuter de la situation des francophones hors Québec et de la question de l'ouverture d'écoles françaises. Il a aussi reçu Aurèle Thériault, directeur général de la Fédération des francophones hors Québec. Le rôle du Conseil auprès des francophones hors Québec ainsi que les enjeux de l'aménagement du français au Canada ont été au coeur des discussions.

De plus, le secrétaire a assisté à la 40e assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario qui s'est tenue à Midland du 16 au 18 juin 1989. On a souligné, à cette occasion, le 350e anniversaire de la présence francophone en Ontario.

D'autres rencontres ont porté sur la situation linguistique du Québec et sur l'expérience particulière du Québec en matière d'aménagement de la langue avec Hélène Ossipov de l'Arizona State University et Clemencia Gomez, attachée culturelle du Bureau du Québec à Bogota.

En Europe

Le Conseil entretient depuis toujours des liens particuliers avec la France et ce, sur plusieurs plans. Ces relations ont trait aussi bien à l'échange de vues sur des questions touchant la francophonie tout entière, qu'à des ententes de collaboration à divers niveaux et sur divers sujets, ou encore à des travaux communs relatifs à l'un ou l'autre des dossiers de recherche dans lesquels est engagée la permanence du Conseil. Le Conseil maintient des liens avec de nombreux organismes français :

- Le Conseil supérieur de la langue française
- La Délégation générale à la langue française
- Le Conseil international de la langue française (CILF)
- Le Haut Conseil de la francophonie
- L'Institut de recherche sur l'avenir du français (IRAF)
- L'Association générale des usagers de la langue française (AGULF)
- L'Institut national de la langue française (INaLF)
- L'Observatoire français des industries de la langue
- Le Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen (GEPE)
- Le Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL)

— Le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA)

De plus, le président et le secrétaire du Conseil ont participé à une mission en France et en Belgique qui a permis, dans le premier cas, l'élaboration d'un protocole d'entente entre le Conseil supérieur de la langue française et le Conseil de la langue française du Québec et, dans le second cas, la signature d'une entente de coopération en matière linguistique entre le Conseil de la langue française du Québec et celui de la Belgique. Cette entente officielle, signée à Bruxelles le 9 octobre dernier, jette les bases d'une collaboration accrue avec la Belgique. De façon concrète, elle permettra de développer des échanges d'information et de documentation sur toute question relative à la langue, d'accueillir de part et d'autre les personnes mandatées par chacune des parties et, enfin, de mettre en relation des chercheurs qui travaillent sur les mêmes projets d'étude. L'entente ouvre la porte à de possibles études sur des thèmes de recherche communs ainsi qu'à l'organisation d'activités bilatérales.

Diverses autres rencontres ont eu lieu en France, entre autres la participation, à titre de conférencier, du président du Conseil au Forum de la Villette « Quelles langues pour la science ? ». Cette rencontre, à laquelle participait un permanent du Conseil, revêt un intérêt particulier pour le Conseil qui a entrepris conjointement avec la France une étude et des consultations sur la question du français comme langue scientifique et technique. D'autres membres de la permanence du Conseil ont effectué des missions en France, premièrement dans le cadre d'une recherche sur l'enseignement du français scientifique et technique dans les universités, et deuxièmement pour assurer la participation du Conseil aux États généraux des langues.

Au cours de l'année, le Conseil a rencontré des représentants des associations et organismes suivants :

— le Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen (GEPE) de Strasbourg.
Les discussions avec Claude Truchot ont porté sur la faisabilité de projets réalisés en collaboration avec la Conseil et sur la vision qu'a le groupe de l'aménagement du français dans l'Europe de 1992.

— le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) de France.
Le vice-président, Bernard Quemada, a rencontré les membres du Conseil.
Les discussions ont porté sur l'aménagement de la langue au Québec et sur la signature éventuelle d'un protocole entre le CLF et le CSLF sur la réalisation de projets communs.

— l'Observatoire de la francophonie.
La rencontre avec Françoise Massard-Pierrard de Belgique a porté sur une éventuelle participation du Québec à l'Observatoire.

— le ministère de la Culture de la Generalitat de la Catalona.
Les entretiens avec Miguel Reniu I Tresserras et Farners Llinas ont touché l'apport du Conseil au programme universitaire d'aménagement linguistique de la Catalogne.

— l'Université d'Uppsala de Suède.
Avec Jan-Henrick Granberg, le Conseil a discuté de l'expérience québécoise en matière d'aménagement de la langue.

— l'Académie française.
Le président et le secrétaire ont reçu l'académicien Alain Peyrefitte pour discuter de la situation du français dans le monde.

Ailleurs dans le monde

L'Agence de coopération culturelle et technique en la personne de Nazam Halaoui pour discuter de l'aménagement linguistique au Québec, afin d'en tirer les éléments nécessaires à la création de centres d'aménagement linguistique en Afrique.

ANNEXE A

Extraits de la Charte de la langue française

TITRE IV

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Interprétation: « *Conseil* »; « *ministre* »; « *Office* ».

185. Dans le présent titre, on entend par:

a) « Conseil », le Conseil de la langue française;

b) « ministre », le ministre chargé de l'application de la présente loi;

c) « Office », l'Office de la langue française.

1977, c. 5, a. 185.

Institution.

186. Un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi.

1977, c. 5, a. 186.

Composition.

187. Le Conseil est composé de douze membres, nommés par le gouvernement, comme suit:

a) le président et un secrétaire;

b) deux personnes choisies après consultation des associations socio-culturelles représentatives;

c) deux personnes choisies après consultation des organismes syndicaux représentatifs;

d) deux personnes choisies après consultation des associations patronales représentatives;

e) deux personnes choisies après consultation des milieux universitaires;

f) deux personnes choisies après consultation des associations représentatives des groupes ethniques.

1977, c. 5, a. 187.

Devoirs du Conseil.

188. Le Conseil doit:

a) donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;

b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;

c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;

d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

1977, c. 5, a. 188.

Pouvoirs du Conseil.

189. Le Conseil peut:

a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;

b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;

c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;

d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;

e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement.

1977, c. 5, a. 189.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Comités spéciaux.

198. Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Composition et indemnisation.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Les allocations de présence et les honoraires de ces personnes sont déterminés par le Conseil conformément aux normes établies à cette fin par le gouvernement.

1977, c. 5, a. 198.

Personnel additionnel.

199. Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés.

1977, c. 5, a. 199.

ANNEXE B

Subventions accordées	En dollars
La XIII[e] biennale de la langue française, à titre de soutien au comité d'organisation	5 000
Le Conseil international d'études francophones, à titre de soutien à la préparation d'un ouvrage de référence, *Langue(s) française(s), cultures et civilisation de la francophonie*	2 000
Le prix 3-juillet-1608 à l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)	5 000
L'Association Québec dans le monde, à titre de soutien à la campagne de promotion et de diffusion de leurs publications	1 000
Le prix Jules-Fournier 1989 à Jean-V. Dufresne	5 000
Le Conseil de la vie française en Amérique, pour la promotion et la remise du prix Champlain	3 000
Janus Pannonlus University, à titre de soutien au financement du premier numéro de la revue hongroise *Cahiers francophones de Pécs* qui porte sur l'identité linguistique du Québec	2 000
Le Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI), à titre de soutien à la promotion du français dans l'informatique	5 000
Total	**28 000**

ANNEXE C

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

Du Québec

Claude BEAUSOLEIL, poète, critique littéraire et professeur de lettres

Henri BERGERON, annonceur et animateur de télévision

Nicole BOUDREAU, animatrice culturelle et ex-présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Michel PLOURDE, vice-recteur adjoint à l'enseignement à l'Université de Montréal, membre du Haut Conseil de la francophonie et ex-président du Conseil de la langue française

De l'Acadie

Muriel KENT ROY (Nouveau-Brunswick), directrice du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton de 1982 à 1989 et ex-présidente de la Société historique acadienne

De l'Ontario

Pierre DE BLOIS, gestionnaire et animateur social, président de la section Ottawa-Carleton de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)

De l'Ouest canadien

Léo RÉMILLARD (Manitoba), journaliste de carrière, qui a assumé la présidence de nombreuses associations vouées à la cause du français au Manitoba

Des États-Unis

Robert-L. COUTURIER (Maine), cofondateur de l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFane) et du Club Richelieu Lewiston-Auburn, membre du Conseil de la vie française en Amérique

Philippe GUSTIN (Louisiane), directeur général du Conseil pour le développement du français en Louisiane (Codofil)

De la France

Dom Guy-Marie OURY (Solesmes), historien, membre de la Société d'histoire de l'Église canadienne et membre de la Société des Dix

Daniel PAJAUD (Paris), maître de conférence à la Faculté des sciences de Paris et président-fondateur de l'Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF)

De la République fédérale d'Allemagne

Jurgen OLBERT, fondateur de l'Association allemande des professeurs de français, fondateur de la revue *Französisch Heute*, membre du bureau de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

ISBN 2-551-14311-X

9 782551 143115 90000

Imprimé au Québec (Canada)

Conseil de la langue française